

## Succession - PIECES A FOURNIR

SUCCESSION DE :

- Date du décès :

### Défunt et héritiers

- DEUX originaux** - Extrait d'acte de décès
- Carte d'identité (ou passeport) & Livret de famille (complet) de la personne **décédée** (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage de la personne **décédée**, ou de son changement de régime matrimonial, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Donation entre époux et / ou Testament
- Carte d'identité (ou passeport) & Livrets de famille (complet), adresse, profession, n°s téléphone & adresse e-mail des héritiers
- RIB (signé) de chaque héritier en l'absence de conjoint survivant.

### ACTIF

- Coordonnées des banques ou établissements financiers **(1)**
- Copie pension ou retraite ou bulletin de salaire en l'absence de conjoint survivant.
- Liste des immeubles : maison, appartement, local... et terrains possédés - **Fournir les titres de propriété** (actes d'acquisition, de donation, de succession, de partage...), plans cadastraux, matrices cadastrales, zonage à demander en mairie pour les terrains, et coordonnées du syndic si lots de copropriété.
- Deux avis de valeurs pour chacun des biens immobiliers (par agences immobilières).
- Carte grise du ou des véhicules automobiles au nom du défunt
- Sociétés : copie statuts, K bis, coordonnées de l'expert-comptable **(1)**
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux **(1)**
- Contrats de location, fermage...

### PASSIF

- Aides sociales perçues
- Dernier avis d'imposition concernant l'impôt sur le revenu et l'ISF...
- Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)

Suite au verso ---->

**Sommes dues au jour du décès (restant à régler ou réglées postérieurement au décès)**

**DIVERS**

**Donations antérieures** effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire). **Fournir copie des actes et des formulaires de déclaration de donations de sommes d'argent.**

**Liste des biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation**

**Prévoir le versement d'une provision de 400,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées**

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.

**OFFICE NOTARIAL DE REIGNIER-ESERY  
400 GRANDE RUE  
74930 REIGNIER-ESERY**

**Téléphone : 04.50.43.40.05  
E-mail : office.reignier@74037.notaires.fr**